

Zeitschrift: Le tracteur : périodique suisse du machinisme agricole motorisé
Herausgeber: Association suisse de propriétaires de tracteurs
Band: 15 (1953)
Heft: 5

Rubrik: Communications de l'Association suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Communications de l'Association suisse

Inspection des véhicules à moteur 1953

Le Service de la motorisation de l'armée communique:

Vu les ordonnances fédérales en la matière, l'Etat-major de l'armée, section de mobilisation, d'entente avec le Service de la motorisation de l'armée, fait exécuter dans toute la Suisse du 4.5. au 31.10.1953 une inspection des véhicules à moteur.

Cette inspection a pour but:

- de contrôler les ordres de fourniture pour véhicules à moteur émis par l'armée ainsi que les «ordres spéciaux» des commandements et services;
- de renseigner les détenteurs ou chauffeurs de véhicules sur leurs devoirs envers l'armée en temps de paix et lors de la réception d'un ordre de présenter leurs véhicules à moteur réquisitionnés;
- de vérifier si les véhicules sont toujours aptes pour les services de l'armée;
- d'examiner les attributions militaires et leur convenance avec les besoins de la troupe;
- de soumettre à un contrôle spécial les véhicules à moteur pour lesquels la Confédération verse un subside;
- de déterminer, par la même occasion, dans l'intérêt des détenteurs de véhicules utilitaires, la valeur à l'état de neuf des camions construits entre 1943—1953 et ayant une charge utile de 2,5 tonnes et plus. A cet effet, les propriétaires de ces véhicules reçoivent, avec la convocation à l'inspection, un formulaire spécial, «Détermination de la valeur à l'état de neuf des véhicules utilitaires», sur lequel ils trouvent toutes les indications nécessaires.

Dans l'intérêt des deux parties, les détenteurs sont priés de présenter exactement les véhicules à moteur pour lesquels des convocations leur ont été adressées et d'observer les instructions particulières qui y sont contenues, spécialement celles qui prévoient les documents essentiels à apporter à l'inspection.

Nouvelles des sections

Section de Fribourg

Extrait du rapport sur l'organisation des cours techniques durant l'hiver 1952/53.

A la suite du grand succès obtenu lors de l'organisation des cours techniques durant l'hiver 1951/52, auxquels prirent part 310 participants et pour tenir compte des vœux exprimés par un grand nombre de propriétaires de tracteurs, notre comité a décidé l'organisation de nouveaux cours techniques durant les mois de janvier à fin mars 1953. Ces cours ont eu une durée de deux jours et ont été organisés dans tous les chefs-lieux de districts, à l'exception de Châtel-St-Denis. Les propriétaires de tracteurs de la Veveyse ont eu la faculté de suivre ces cours, soit à Romont ou à Bulle.

Les cours ont eu une durée de deux jours selon le programme ci-après:

1er jour :

de 09.00 h. à 12.00 h.: projection de 7 films techniques (moteur à carburateur à 4 temps, carburateur, allumage, moteur Diesel);

de 14.00 h. à 17.00 h.: partie théorique sur le moteur à 4 temps, le moteur à 2 temps, le moteur Diesel, le carburateur, l'allumage, le graissage, le refroidissement, les boîtes à vitesses, la transmission, le pont arrière, les freins, le châssis, la direction, les batteries, l'entretien et le service de parc, le vidange (moteur et boîte à vitesses).